

saurais accepter le moins du monde, comme une excuse valable, la prétendue nécessité de régler la question des écoles du Manitoba.

La troisième raison était encore plus faible que les deux autres : les négociations relatives à Terre-neuve, car elles n'étaient pas terminées, ni même commencées avant l'époque où le parlement fut convoqué. Partant, cela ne devait guère être cité comme cause de retard. Nous rappelions tout ce que nous savons, que tout annonçait des élections et non pas une session, et que l'on choisissait par tout le pays non seulement les candidats de l'opposition, mais aussi ceux du gouvernement, nous rappelant tout cela, nous ne pouvons pas oublier que cette convocation des Chambres fut décidée après coup. Pourquoi ? Nous ne le savons pas encore.

Il y a des histoires contradictoires. On nous dit que le ministre de la Justice s'est démis de ses fonctions, ou qu'il a menacé de se démettre à cause de la convocation des Chambres. On nous répète que ce n'est pas le cas. On nous dit que le but de la convocation des Chambres était d'adopter une législation basée sur l'arrêté réparateur. On nie encore cela. De sorte que l'on nous laisse dans une ignorance absolue au sujet de la véritable raison de la convocation du parlement. Mais il me semble qu'il convient que nous signalions cette question à l'attention du gouvernement et que nous lui fassions comprendre qu'il ne saurait différer la convocation du parlement pour favoriser les intérêts de son parti, sans en être blâmé par le peuple que nous représentons ici. Quelquefois, M. l'Orateur, il nous faut sortir de chez nous pour avoir des nouvelles ; il n'y a aucun doute à ce sujet, et je vois dans le *Times*, de Londres, au sujet de ce qui se passe ici, à Ottawa, un rapport plus honnête et plus fidèle que celui que les journaux de parti ont fait, rapport que le ministre de la Justice a déclaré dans un langage très énergique, si l'on a bien rapporté ce qu'il a dit. Je vois dans le *Times*, de Londres, du 23 mars, les lignes suivantes, télégraphiées d'Ottawa par un correspondant que l'on dit être très lié avec le premier ministre :

Les deux partis politiques sont étonnés de la décision prise par le cabinet de convoquer le parlement le 18 avril. On se préparait réellement à des élections générales, l'on tenait des conventions, on choisissait des candidats et l'on employait des typographies surnuméraires à l'imprimerie de l'Etat pour la préparation des listes électorales, dont la révision était terminée depuis le 1er mars. Il semble maintenant qu'il n'est pas nécessaire de hâter la préparation de ces listes. Jusqu'à mardi, tout annonçait des élections générales, mais le sentiment qui devrait de plus en plus prononcé dans Ontario contre l'intervention fédérale dans les affaires des écoles du Manitoba a incontestablement porté le gouvernement à différer son appel au peuple.

Je vois aussi les lignes suivantes dans le *Times* du 27 mars :

Sir Charles Hibbert Tupper a résigné. L'annonce de cette nouvelle a causé une grande excitation dans la ville et l'on espère beaucoup qu'il reviendra sur sa décision, car, à l'exception de l'honorable M. Foster, ministre des Finances, il est considéré comme le membre le plus capable du cabinet. Il croit qu'un appel au peuple est aujourd'hui la ligne de conduite convenable à suivre.

Et, le 30 mars, je vois, dans le *Times*, l'énoncé que les différends ont été réglés entre lui et le premier ministre, qu'on en est arrivé à une entente cordiale entre sir Mackenzie Bowell et sir Charles Hibbert Tupper et que ce dernier a retiré sa démission. En réunissant toutes ces déclarations, ou le menteur d'Ottawa doit être le correspondant du *Times* de Londres, ou les nouvelles communiquées

à ce grand journal doivent avoir quelque fondement — et ces nouvelles ont été apparemment communiquées de bonne foi, car il n'y avait aucune raison de tromper et il n'y a rien qui trompe dans ces énoncés.

Partant, à tout considérer, je désire dire — et je parle pour moi — qu'il me semble que le retard, à cette session, est tout à fait injustifiable. Si nous examinons ce qui a trait aux vingt dernières sessions, nous voyons que la moyenne de leur durée a été de cent jours et un demi. Nous savons que les subsides doivent être votés le premier juillet. Est-ce que l'on s'attend à ce que nous précipitions les choses, ou sommes-nous appelés ici pour faire quelque chose ? Si nous prenons la moyenne de la durée ordinaire des sessions, nous serons ici jusqu'au premier d'août, nous passerons ici une grande partie des mois d'été. Est-ce que l'on peut motiver cela par de bonnes raisons ? Est-ce que la raison pour expliquer ce retard extraordinaire constitue même un prétexte de raison ? En est-on arrivé au point où tout ce que nous faisons, nous le faisons, non dans le but de favoriser l'intérêt du pays, non par considération du bien-être du pays, mais simplement pour favoriser des fins de parti. En est-on arrivé à ce point que non seulement nos élections sont retardées, comme nous le savons, pendant que les mandats sont entre les mains du greffier de la couronne en chancellerie, depuis des mois et des mois, parce que le ministre ne veut pas nommer d'officier-rapporteur et ne veut pas fixer de jour pour les élections, tant que tout n'est pas prêt dans le comté, mais que, même, la convocation du parlement est retardée de mois en mois pour favoriser des fins et des exigences de parti ? Cette Chambre, je crois, manquera à la dignité et au respect qu'elle se doit à elle-même, si elle ne fait pas comprendre parfaitement au cabinet qu'il existe des droits qui ne sauraient être méprisés par un gouvernement et qu'un de ces droits est que le parlement doit être convoqué, dans des circonstances ordinaires, à une époque convenable pour les députés et le public qui a des affaires.

Une autre question que je désire signaler à l'attention, c'est une question dont l'on s'est beaucoup occupé dans ce débat et, en l'abordant, je désire que la Chambre comprenne que je ne me propose pas du tout de l'examiner dans toute sa portée, mais il importe, je crois, à cette phase, qu'il soit bien compris, ici — ailleurs aussi je l'espère — quelle est la véritable portée de la question des écoles du Manitoba. Je n'ai pas été surpris outre mesure, au moins dans le comté où je viens de faire la lutte, des exposés inexacts qui ont été faits ; je n'ai pas été étonné que, d'un côté, l'on a dit au peuple que l'arrêté réparateur passé par le gouvernement n'était rien de plus qu'un arrêté passé pour obéir à l'ordre de Sa Majesté. En d'autres termes, qu'il s'agissait simplement de la transmission au gouvernement du Manitoba de la décision et du jugement du comité judiciaire du Conseil privé. Ce n'était guère une manière juste de poser la question aux électeurs, mais après tout, cela ne nous a pas aussi surpris que nous l'avons été de voir régner, en cette chambre, le malentendu qui semble régner, chez les honorables messieurs qui nous ont adressé la parole. Cela, je l'avoue, m'a un peu étonné et j'espère pouvoir démontrer que les opinions qu'ils ont exprimées ne sont certainement pas justifiées par ce que l'on trouve dans le langage ou les termes de l'arrêté réparateur.